

Question avec demande de réponse écrite E-003092/2023/rev.1

au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

Article 138 du règlement intérieur

Antonio López-Istúriz White (PPE), **Javier Zarzalejos** (PPE), **Ilana Cicurel** (Renew), **Miriam Lexmann** (PPE), **Bert-Jan Ruissen** (ECR), **Anna-Michelle Asimakopoulou** (PPE), **David Lega** (PPE)

Objet: L'organisation extrémiste Samidoun sera-t-elle ajoutée à la liste des organisations terroristes?

Fondée en 2012, l'organisation Samidoun fait office de filiale du Front populaire de libération de la Palestine, organisation terroriste interdite dans l'Union européenne, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Samidoun gère un réseau à partir de Bruxelles. L'année dernière, elle a organisé un rassemblement devant le Parlement, appelant à vaincre l'Europe, les États-Unis et Israël à coups de «kalachnikovs, de roquettes et de balles».

Samidoun soutient activement le Hamas en diffusant et en glorifiant les assassinats terroristes de personnes juives qu'il a perpétrés et en célébrant les viols, les tortures, les exécutions et les enlèvements de civils. Samidoun et le Hamas ont un seul et même objectif: liquider Israël «par tous les moyens nécessaires» et notamment par le terrorisme avec l'aide active de l'Iran.

Lors d'une importante conférence qui s'est tenue au Parlement en mars 2023, l'Union européenne a été invitée à ajouter Samidoun à sa liste des organisations interdites. En octobre 2023, l'Allemagne a annoncé son intention d'interdire Samidoun en raison de ses liens démontrables avec le Hamas. Le vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité compte-t-il proposer d'ajouter l'organisation Samidoun à la liste de l'Union européenne des organisations terroristes?

Dépôt: 18.10.2023